

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2025 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

Etaient présents :

MEMBRES
PRESENTS : **32**

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

MEMBRES
REPRESENTES : **2**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

MEMBRE
ABSENT : **1**

DATE DE LA
CONVOCAION :
02 décembre 2025

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Sandrine ZUNINO donne procuration à Arnaud MAZILLE

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

DELIBERATION
2025-132

Était absente et non représentée lors de la séance :

Madame Fouzia BOUKERCHE

OBJET :

**CREATION D'UN POSTE
DU CADRE D'EMPLOIS
DES AGENTS
TERRITORIAUX
SPECIALISES DES ECOLES
MATERNELLES AU SEIN
DU SERVICE REUSSITE
EDUCATIVE**

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1,

Vu le budget de la Commune,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant.

Conformément à la carte scolaire du 1^{er} degré des Bouches-du-Rhône, l'ouverture d'une classe supplémentaire au sein de l'école maternelle des Aires a été actée et ce, conformément à la délibération n°2021-04 portant délégation accordées par le Conseil municipal au Maire afin notamment de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

De ce fait, il est nécessaire de créer un poste du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au sein du service Réussite Éducative.

Il est ainsi proposé à l'assemblée de créer un poste, à temps complet, du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au sein du service Réussite Éducative (catégorie C).

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De créer un poste, à temps complet, du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au sein du service Réussite Éducative (catégorie C).

Article 2 :

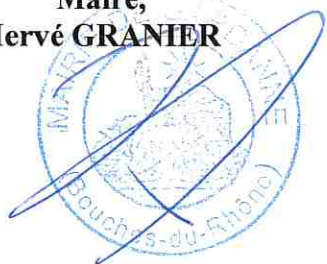
De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adoptée à l'UNANIMITE des suffrages
exprimés

**Maire,
Hervé GRANIER**



**Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE**

